

2016-07-11

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11^e jour du mois de juillet 2016 à 19h30 à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2
Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2016-07-11-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 13 juin 2016
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 27 juin 2016
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Entériner le choix du soumissionnaire pour l'enrochement de la Côte à Favier
 - 6.2 Soutien à l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
 - 6.3 Dérogation mineure – 1338, chemin Boileau
 - 6.4 Lien internet – Namur Belgique
 - 6.5 Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet / Accélération des investissements sur le réseau routier local
 - 6.6 Service régional de formation des pompiers de la MRC de Papineau – modification à l'entente intermunicipale
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 30 juin 2016
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 13 juin 2016

R2016-07-11-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 juin 2016 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 27 juin 2016

R2016-07-11-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 27 juin 2016 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Entériner le choix du soumissionnaire pour l'enrochement de la Côte à Favier

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'enrochement de la Côte à Favier:

1. Service d'excavation Jacques Lirette inc. : Prix 8 900.00\$ / taxes en sus
2. Trudeau Excavation inc. Prix 4 500.00\$ / taxes en sus

R2016-07-11-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin meilleur

QUE la soumission de Trudeau Excavation inc. soit retenue au prix précité.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Appui – Demande de soutien à l'organisme de Bassins Versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon

ATTENDU que l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) est présent sur le territoire de la municipalité de Namur ;

ATTENDU que le 17 mars dernier, le gouvernement du Québec a déposé son budget 2016 – 2017. Que ce budget prévoit l'abolition du programme de sensibilisation aux algues bleu vert en 2016 – 2017 (programme Opération Bleu Vert) ainsi que des coupures de 10% du budget de fonctionnement des organismes de bassins versants à partir du 1^{er} avril 2017 ;

ATTENDU qu'une lettre conjointe a été envoyée le 12 mai dernier au député de Papineau par le COBALI et OBV RPNS demandant son soutien.

R2016-07-11-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la municipalité de Namur appuie la démarche de l'OBV RNPS dans ses revendications en cette matière ;

ET QUE la municipalité de Namur demande au gouvernement du Québec de rétablir les fonds, dans les meilleurs délais possible, du programme Opération Bleu Vert et de l'aide financière attribuée au fonctionnement des organismes de bassins versants.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Dérogation mineure – 1338 chemin Boileau

CONSIDÉRANT que les dispositions des règlements de lotissements et de zonage sur lesquelles peut être accordés cette dérogation mineure selon le règlement numéro 102 sous l'article 4.2 applicable à la marge de recul ;

CONSIDÉRANT que la distance entre le bâtiment principal et le bâtiment complémentaire est de 9.14 mètres au lieu du 30 mètres comme prescrit au règlement de zonage 98-126 sous l'article 9.5.1.1;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande porterait un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande ;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure, par sa localisation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires d'immeuble voisin de leur droit de propriété selon le règlement numéro 102 article 2.2;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure proposée est acceptée et adoptée à l'unanimité par les membres du Comité consultatif d'Urbanisme du 14 juin 2016.

R2016-07-11-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le conseil municipal de Namur informe monsieur Henry Leggett(fils) et Madame Tammy Downing, propriétaire du 1338, chemin de Boileau que la demande de dérogation mineure relative à la marge avant du bâtiment principal est acceptée ;

QUE l'officier municipal en bâtiment et environnement est autorisé à publier tout document en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Lien internet – Namur Belgique

R2016-07-11-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE la municipalité de Namur autorise la capitale et la ville de Namur, Wallonie, Belgique à mettre le lien du site WEB de la municipalité de Namur (www.namur.ca) sur leurs sites WEB (www.namur.be) (www.ville.namur.be) respectifs.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet / Accélération des investissements sur le réseau routier local

ATTENDU que la municipalité de Namur a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

ATTENDU que la municipalité de Namur désire présenter une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

R2016-07-11-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la municipalité de Namur autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Service régional de formation des pompiers de la MRC de Papineau - modification à l'entente intermunicipale

ATTENDU la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet d'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, confirmant la signature de l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU qu'une modification a été demandée en lien avec la présente entente afin d'y introduire un article permettant une nouvelle adhésion à l'entente intermunicipale;

ATTENDU l'article 624 du *Code municipal du Québec* et l'article 469.1 de la *Loi sur les cités et villes* relatifs à l'adhésion d'une municipalité à une entente;

ATTENDU la résolution numéro 2016-04-063, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 avril 2016, acceptant la modification proposée à l'entente intermunicipale afin d'y inclure un addenda permettant une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente, conformément au texte déposé dans le cadre de la présente séance ainsi qu'à l'article 624 du *Code municipal du Québec* ;

R2016-07-11-09 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le Conseil de la Municipalité de Namur accepte, par le biais de la présente résolution, de modifier l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC afin d'y inclure un addenda permettant une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente, conformément au texte déposé dans le cadre de la présente séance ainsi qu'à l'article 624 du *Code municipal du Québec* ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Namur autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de juin 2016 totalisant un montant de 102 228.79\$.

R2016-07-11-10 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 102 228.79\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Cathy Viens, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

8 Seconde période de l'assistance

9 Varia

10 Correspondances diverses

11 Levée de la séance

R2016-07-11-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la séance soit et est levée à 20h30

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel,
Maire

Cathy Viens, Directrice générale,
Secrétaire-trésorière